



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-513

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 31 août 2020, a adopté le règlement numéro 20-513 portant le titre de :

Règlement 20-513 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 1^{er} jour du mois de septembre 2020.

Mariève Bernier

Greffière de la Ville de Chapais